

• (1540)

LA LOI SUR LES PENSIONS

AUGMENTATION DES PENSIONS

L'hon. Jean-Eudes Dubé (au nom du ministre des Affaires des anciens combattants) propose: Que le bill C-202, tendant à modifier la loi sur les pensions, soit lu pour la 2^e fois et renvoyé au comité plénier.

M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre): J'invoque le Règlement. J'espère que je n'anticipe pas sur ce qu'un des ministres se prépare à dire, mais je crois qu'on accepterait de ne pas envoyer le bill au comité permanent après la deuxième lecture, mais d'en discuter cet après-midi en comité plénier. Je crois qu'il y a un autre accord pour que le bill soit soumis à la troisième lecture aujourd'hui et suive le cours normal.

M. Dubé: Oui, on est arrivé à cet accord. Nous serions extrêmement heureux que ce bill passe les trois étapes cet après-midi.

M. Alexander: Si je comprends bien—et j'ai communiqué avec le leader de mon parti à la Chambre—aux termes de cet accord, le bill sera soumis à toutes les étapes cet après-midi.

M. l'Orateur suppléant (M. Boulanger): Est-ce d'accord, et la motion est-elle modifiée en conséquence?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 2^e fois et la Chambre se forme en comité plénier sous la présidence de M. Boulanger.)

Sur l'article 1—*Pension discrétionnaire aux parents*

M. Dubé: Monsieur le président, puisqu'il a été impossible d'éviter l'absence du ministre des Affaires des anciens combattants, je suis enchanté d'avoir encore une fois la chance de pouvoir parler au nom de nos anciens combattants. Inutile de dire que lorsque je parle des anciens combattants, ou en leur nom, une foule de souvenirs précieux ressortent des quatre années où j'étais ministre des Affaires des anciens combattants, quatre années qui ont beaucoup marqué ma vie. S'il y a un sujet qui, au Parlement, a toujours été reçu et traité sans préjugé, c'est bien celui des affaires des anciens combattants. Tous les députés reconnaissent que nous avons une dette de reconnaissance envers les hommes et les femmes qui se sont enrôlés et ont servi pour préserver la liberté et la démocratie au Canada. Nous convenons tous, je crois, que le Parlement canadien a adopté une des lois sur les pensions les plus progressistes au monde afin de remplir nos obligations, en réalité les obligations des Canadiens envers ceux qui se sont consacrés au service du pays.

J'ai eu le privilège et la très grande satisfaction de diriger le remaniement général de la loi sur les pensions il y a deux ans. La nouvelle loi sur les pensions qui en est le fruit a été qualifiée par les associations d'anciens combattants au Canada et de fait ailleurs dans le monde, de très éclairée et très généreuse. Je n'ai pas l'intention de parler longuement, comme nous espérons faire subir à ce projet de loi les trois étapes cet après-midi. Je ferai simplement quelques brèves observations.

Pensions

Au cours des années, les taux des pensions ont été périodiquement majorés. La dernière hausse du taux de base remonte au mois d'avril 1971 et elle avait alors été de 10 p. 100. Dans le budget de 1972, nous avons proposé le principe de l'indexation pour assurer que les taux de pension soient redressés chaque année en fonction de la hausse du coût de la vie. Il y a donc eu des hausses en janvier 1972 et 1973.

Depuis des décennies, les associations d'anciens combattants demandent que le pensionné entièrement invalide soit indemnisé afin qu'il touche tout au moins le revenu d'un ouvrier non qualifié. Durant l'été de 1972, le ministre des Affaires des anciens combattants de l'époque qui est maintenant le sénateur Arthur Laing, après des discussions avec les associations d'anciens combattants, chargeait les hauts fonctionnaires de la Commission canadienne des pensions et du ministère des Affaires des anciens combattants de constituer un groupe d'étude mixte de concert avec les associations d'anciens combattants pour examiner toute la question des taux de pension. C'est ce qui a été fait et le rapport du groupe d'étude mixte a été déposé à la Chambre le 31 janvier 1973 et renvoyé au comité permanent des affaires des anciens combattants. Le comité a étudié le rapport et accepté ses recommandations. Le bill dont la Chambre est saisie découle de ce rapport.

A l'étape du comité plénier, je tenterai de répondre aux questions qui me seront posées. Les députés remarqueront que la présente mesure traite de tous les domaines couverts dans le rapport du comité—sauf une exception. En raison des effets de l'adoption du principe recommandé par le groupe d'étude mixte sur le taux de base des pensions, le gouvernement a conclu qu'il ne peut, à l'heure actuelle, assujétir les relèvements de pensions aux relèvements futurs possibles des taux de salaires des groupes sélectionnés, mais qu'il va continuer d'appliquer le système actuel d'indexation des pensions au coût de la vie. Je signale que vu que le taux de base est augmenté de 34.2 p. 100, les majorations futures basées sur le coût de la vie seront plus considérables, parce qu'elles seront assujéties au nouveau taux de base qui sera considérablement plus élevé. De la sorte, les pensions seront majorées de 34.2 p. 100, c'est-à-dire qu'elles seront haussées de \$100 par mois, et le nouveau taux de base sera de \$4,704.

Les députés seront heureux de savoir que le ministre des Affaires des anciens combattants a discuté des principes du bill avec les associations d'anciens combattants et même si ces dernières n'ont pas obtenu tout ce qu'elles demandaient originellement, elles appuient avec enthousiasme la mesure proposée. J'ajoute qu'elles ont autorisé mon collègue à utiliser ces mots: «elles appuient avec enthousiasme la mesure proposée.»

Pour terminer, j'aimerais rendre hommage à tous ceux qui ont été mêlés aux études dont découle le bill—les associations d'anciens combattants, les députés et le personnel du ministère des Affaires des anciens combattants. Tous les députés vont convenir, j'en suis certain, que les propositions faites aujourd'hui méritent une attention favorable. Elles prouvent de façon tangible que nous voulons montrer aux anciens combattants et aux personnes à leur charge, qui ont souffert pour nous, que les Canadiens sont déterminés à respecter leurs engagements envers ce groupe d'hommes valeureux. Le bill à l'étude est un autre indice qu'après toutes ces années, les Canadiens et leur Parlement n'oublient pas.